

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 juillet 2015**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Marc CHAUVIN**

**N° 19**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/07/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2015 (accusé de réception du 17/07/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Affaires scolaires - Subventions**

**Il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant de 22 770 € pour le secteur scolaire.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer plusieurs subventions pour un montant de 22 770 € au titre de l'année 2015 :

**305 €** au comité départemental de la Prévention Routière, pour ses interventions scolaires et **150 €** pour la gestion de la piste Junicode (équipement d'une piste et de vélos à destination des écoles publiques et privées quimpéroises) installée à Creach Gwen (imputation budgétaire: 6574 720 114) ;

**5 340 €** au foyer socio éducatif du collège Max Jacob, pour les 7 écoles de la ZEP (il s'agit des écoles Kerjestin (maternelle et élémentaire), Langevin (mater. et élém.), Penanguer (mater. et élém.) et l'école maternelle du Bourg de Penhars) (imputation budgétaire: 6574 720 213) ;

**170 €** à la Délégation Départementale de l'Éducation Nationale (DDEN), pour son fonctionnement (imputation budgétaire: 6574 720 213) ;

**1 255 €** à chaque école privée sous contrat d'association (St Corentin, Ste Thérèse, Ste Bernadette, St Jean-Baptiste, St Joseph, St Julien, Notre Dame de Kéromnès) et **2 510 €** à l'école St Raphaël/St Charles (2 sites) et à l'école Diwan (2 sites), pour le développement d'Internet, soit un total de **13 805 €** (imputation budgétaire: 6574 720 213) ;

**3 000 €** à l'école Diwan pour l'achat exceptionnel de petits matériels de restauration et de divers autres équipements lié à l'augmentation des effectifs et à

la vétusté des matériels mis à disposition par la ville dans le cadre de l'occupation par Diwan d'anciens locaux scolaires (imputation budgétaire: 6574 720 213).

Le maire,

Ludovic JOLIVET